République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat et l'Urbanisme et de la Ville et de l'aménagement du territoire
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
de Sidi Bel Abbés

***N° 38** /OPGI/DG/2026*
Sidi Bel Abbés le : …… ***Numéro d'identification fiscale NIF 099922002228060***

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- Conformément a la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public(suivant l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics).

L'office de promotion et de gestion immobilière de sidi bel abbés, adresse 05 rue Blaha Abbes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint publié en date du **05/04/2026** dans les quotidiennes البديل – **Le Quotidien D'Oran** et (**presse électronique**) pour **l'étude et le suivi** en tout corps d'état avec VRD des logements promotionnels aidés (LPA 02) a travers la wilaya de sidi bel abbés:

Que les projets sont attribués provisoirement aux bureaux d'études suivants :

N°	PROJET	BET	MONTANT EN TTC (DA)		Délai d'étude		Note	Eléments qui ont permis le choix
			Offre de soumission	Offre Corrigée	Etude	suivi		
01	**ETUDE ET SUIVI DES 135 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA 2) YC 24 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES ET LOCAUX COMMERCIAUX A LA COMMUNE DE SIDI BEL ABBES**	**BET ARBI OMAR** NIF 181220104736167	44 713 111.20	**44 727 153.48**	03 MOIS	18 MOIS	93.08	Meilleure note cumulée de l'offre (technique+ de prestation+ financière)
02	**ETUDE ET SUIVI DES 13 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (LPA 2) YC LOCAUX COMMERCIAUX A LA COMMUNE DE SIDI BEL ABBES -WILAYA DE SIDI BEL ABBES**	**GROUPEMENT 2.M** NIF 189220103663180	5 197 500.00	**5 197 500.00**	03 MOIS	10 MOIS	87.64	Meilleure note cumulée de l'offre (technique+ de prestation+ financière)

Pour les soumissionnaires non retenues, ceux d'entre eux qui sont intéressés, ils sont invités de se rapprocher au niveau de l'office, au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis, et ce auprès de la commission des marchés publics de l'office, conformément à l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les dispositions qui relèvent du domaine réglementaire.

LE DIRECTEUR GENERAL

ANEP 2631008541 DzWatch 20/05/2026